



## PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2008

L'an deux mille huit, le quatre du mois d'Avril,

Les Membres composant le Conseil Municipal de la Commune de CHAMALIERES se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sur convocation en date du 28 mars 2008 sous la présidence de Monsieur Louis GISCARD d'ESTAING, Député Maire.

Etaient présents : M. Louis GISCARD d'ESTAING, Député-Maire, M. Alain BRESSON, Mme Marie Anne BASSET, M. Bertrand MARTIN, Mme Michelle CLEMENT, M. Rodolphe JONVAUX, Mme Françoise GATTO, M. Jacques AUBRY, Mme Agnès TOURNAIRE-FRANCANNET, M. Yves COGNAT, Adjoints, Mlle Christiane CREON, M. Michel PROSLIER, Mme Geneviève BLANCHET-GOB, Mme Michèle CHANELLE, M. Marc BAILLY, Mme Monique COURTADON, M. Jean Louis AUPOIS, Mme Françoise TARRIN-PUICHAUD, M. Claude AUBERT, M. Claude BARBIN, M. Marc SCHEIBLING, Mlle Christine ROGER, Mme Odile VAURY, M. Xavier BOUSSET, M. Eric SPINA, M. Laurent LEDIEU, Mme Cécile COLLINET-BRDYS, M. Elie NIASME, Mlle Marion CANALES, M. Gérard AMBLARD, Mme Chantal LAVAL.

Absentes excusées : Mme Marie José DELAHAYE (pouvoir à Mme GATTO), Mme Annick PERRIER d'HIER (pouvoir à Mme BASSET).

Mlle Marion CANALES ayant été désignée Secrétaire de Séance.

## **ORDRE DU JOUR**

APPROBATION PROCES VERBAL DES SEANCES du 24/01/2008 et 15/03/2008

### **CONSEIL MUNICIPAL**

- N° 1** : Mise en place des commissions municipales
- N° 2** : Commission d'appel d'offres
- N° 3** : Représentation dans divers organismes
- N° 4** : Election des délégués communautaires
- N° 5** : Règlement intérieur
- N° 6** : Délégations de missions du Conseil Municipal
- N° 7** : Définition du domaine d'exercice du droit de préemption
- N° 8** : Autorisation d'ester en justice
- N° 9** : Conséquences dommageables des accidents impliquant des véhicules municipaux
- N° 10** : Gestion de la dette - délégation pour la modification des contrats de prêts
- N° 11** : Montant de l'indemnité accordée au Maire, aux adjoints et aux conseillers délégués

### **CONVENTION**

- N° 12** : Convention avec la ville de ROYAT pour le transport des curistes
- N° 13** : Avenant à la convention avec PACT ARIM

### **SUBVENTIONS**

- N° 14** : Subvention Classe de mer
- N° 15** : Subvention à Chamalières Loisirs Evasion
- N° 16** : Subvention à l'USC gymnastique (régularisation 2006/2007)

### **AFFAIRES FINANCIERES**

- N° 17** : Remboursements inscriptions école de musique et de danse (3)
- N° 18** : Décision modificative n° 1
- N° 19** : Garantie d'emprunt au profit d'OPHIS PUY DE DÔME

### **QUESTIONS DIVERSES**

- N° 20** : Création d'un Conseil Economique et Social Municipal
- N° 21** : Reprise de concessions au cimetière communal

\*\*\*

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **N° 1 : Mise en place des commissions municipales**

*Rapporteur : M. le DEPUTE MAIRE*

Création et désignation des membres des commissions municipales. Celles-ci dès leur première réunion auront à désigner leur président.

**COMMISSION A**

- Développement durable, environnement, cadre de vie, patrimoine, équipements, travaux, voirie, circulation, transports, sécurité.
  - Adjoint référent : Alain BRESSON - Jacques AUBRY
  - Commission qui a en charge l'espace public, les espaces verts, le suivi des travaux, leur programmation (travaux neufs, travaux de mise aux normes, travaux d'entretien, sur bâtiments et voirie) le choix des procédures de consultation. Etre force de proposition concernant l'équipement de la commune. C'est aussi le suivi des concessionnaires. Elle participe à la réflexion sur les déplacements, leurs organisations et les choix des modes de transport. Elle s'appuie sur le comité de pilotage «développement durable».
  - Membres : M. BAILLY, M. BOUSSET, M. SCHEIBLING, Mme VAURY, Mme Marie José DELAHAYE, Mme COLLINET-BRDYS, M. NIASME, Mme LAVAL.

**COMMISSION B**

- Action sociale, solidarité, vie associative
  - Adjoint référent : Marie Anne BASSET et Françoise GATTO
  - Commission qui a en charge l'ensemble du champ social en lien étroit avec le CCAS. Elle suit les dossiers relatifs à la politique en direction du troisième âge. Cette commission a la charge de suivre la vie associative (hors culture et sports) dans sa dimension financière, matérielle et sociale, la gestion de la maison des associations, éventuellement faire le lien avec les associations de quartier et prendre en charge le champ de l'accessibilité.
  - Membres : Mme CHANELLE, Mlle CREON, Mme PERRIER D'HIER, Mme TARRIN PUICHAUD, M. LEDIEU, M. NIASME, Mme LAVAL

**COMMISSION C**

- Urbanisme, habitat, logement :
  - Adjoint référent : Bertrand MARTIN et Yves COGNAT
  - Commission qui a en charge l'aménagement de la ville, la politique du logement, la gestion du patrimoine communal et en relation avec la commission A la question des transports. Cette commission sera également le « noyau dur » de la commission PLU.
  - Membres : M. AUBERT, M. AUPOIS, M. PROSLIER, Mme ROGER, M. LEDIEU, M. SPINA, M. AMBLARD

**COMMISSION D**

- Education, petite enfance, vie scolaire, sports
  - Adjoint référent : Michelle CLEMENT et Françoise GATTO
  - Commission ayant en charge l'ensemble de la vie scolaire (fonctionnement des écoles primaires, relations avec les établissements secondaires, péri scolaire, restauration scolaire), les bourses aux étudiants, l'ensemble du domaine de la petite enfance et le sport où elle doit s'occuper de l'attribution des subventions aux associations et organismes sportifs et leur suivi. C'est enfin la commission suivant du Conseil Municipal des jeunes.
  - Membres : Mme BLANCHET-GOB, Mme COURTADON, Mme DELAHAYE, M. SCHEIBLING, Mme VAURY, Mlle CANALES, Mme COLLINET-BRDYS, Mme LAVAL

**COMMISSION E**

- Culture - Relations internationales - action humanitaire

- ⇒ Adjoints référents : Agnès TOURNAIRE-FRANCANNET et Michelle CLEMENT
- ⇒ Cette commission a en charge la définition de la politique culturelle de la commune, le suivi de l'école de musique, de l'école de danse, l'attribution des subventions aux associations et organismes culturels et leur suivi. L'étude des propositions à caractère culturel.
- ⇒ Dans le domaine des relations internationales et de l'action humanitaire c'est le suivi de nos actions de coopération, du jumelage et l'étude des dossiers d'aide humanitaire.
- ⇒ Membres : M. BARBIN, Mme BLANCHET-GOB, M. BOUSSET, Mme COURTADON, Mme PERRIER D'HIER, Mme ROGER, Mlle CANALES, M. NIASME, Mme LAVAL.

**COMMISSION F**

- Développement économique - thermalisme - tourisme -commerce

- ⇒ Adjoints référents : Yves COGNAT et Rodolphe JONVAUX
- ⇒ Cette commission a vocation à suivre les dossiers du tourisme et du thermalisme et particulièrement suivre les organismes liés à ce champ d'action (SEML TOURISME, Syndicat Intercommunal Thermal, IRCV, ...), relation avec les hôtels, restaurants et meublés. Suivi du champ et de la situation économique. Relation avec les commerces, suivi des marchés de la commune et des implantations commerciales.
- ⇒ Membres : M. AUBERT, M. AUPOIS, M. BAILLY, M. BARBIN, Mme BLANCHET-GOB, M. PROSLIER, Mme TARRIN-PUICHAUD, Mlle CANALES, M. SPINA, M. AMBLARD.

**COMMISSION G**

- Finances - budget - ressources humaines - intercommunalité

- ⇒ Adjoint référent : Rodolphe JONVAUX
- ⇒ Commission transversale. Avant le conseil municipal, cette commission où siègent les adjoints et les présidents délégués des commissions, a pour mission d'émettre un avis sur tous les dossiers ayant une répercussion financière. Elle est plus spécialement chargée de préparer et suivre le budget de la commune.
- ⇒ Membres : Mesdames et Messieurs les Adjoints, Mesdames et Messieurs les Présidents de Commissions, M. LEDIEU, M. SPINA, M. AMBLARD.

**ACCORD A L'UNANIMITE**

**N° 2 : Mise en place de la commission d'appel d'offres**

*Rapporteur : M. le DEPUTE MAIRE*

Election des membres de la commission d'appel d'offres et de délégation de service public. Sur proposition de M. le Député Maire, sont élus à la commission d'appel d'offres : M. AUBRY représentant M. le MAIRE ainsi que 5 titulaires : M. AUBERT, M. COGNAT, M. MARTIN, Mlle CANALES et 5 suppléants : Mme GATTO, M. PROSLIER, M. BAILLY, M. BARBIN, Mme LAVAL.

**ACCORD A L'UNANIMITE**

**N° 3 : Représentation dans différents organismes**

*Rapporteur : M. le DEPUTE MAIRE*

Sur proposition de M. le Député Maire, sont désignés pour représenter la ville de CHAMALIERES

- Thermalisme et tourisme
  - **Syndicat Intercommunal thermal** : 2 Titulaires : Mme PERRIER d'HIER - Mme COURTADON et 2 suppléants : Mme TARRIN-PUICHAUD et Mme CANALES
  - **Thermauvergne** : 2 titulaires : M. BARBIN et M. PROSLIER et 1 suppléant : Mme COURTADON
  - **SEML Royat/Chamalières tourisme** : 6 membres au conseil d'administration : M. GISCARD d'ESTAING - Mme COURTADON - M. BOUSSET - Mme TOURNAIRE-FRANCANNET - Mme BLANCHET-GOB et 2 à l'Assemblée Générale : Louis GISCARD d'ESTAING - Mme COURTADON.
  - **Route des Villes d'Eaux** : 2 membres : M. GISCARD d'ESTAING - Mme PERRIER d'HIER
  - **Conseil de régie de l'établissement thermal** : 1 membre : M. AUPOIS
  - **IRCV** : 1 membre : Mme VAURY
- Foncier, urbanisme, équipement
  - **Etablissement Public Foncier/SMAF** : 3 membres titulaires : M. GISCARD d'ESTAING - M. MARTIN - M. AUBRY et 3 membres suppléants : M. COGNAT - Mme LAVAL - M. LEDIEU
  - **PACT/ARIM** : 1 membre titulaire : M. COGNAT et 1 membre suppléant : M. PROSLIER
  - **SIEG (Syndicat Intercommunal d'Electricité et Gaz)** : 4 membres : M. MARTIN - Mme GATTO - M. AUBRY - Mme LAVAL.
- Représentations scolaires
  - **Lycée polyvalent de Chamalières** : 3 membres titulaires : M. GISCARD d'ESTAING - M. BRESSON - Mme TOURNAIRE et 3 membres suppléants : Mme COURTADON - M. AUBRY - Mme COLLINET-BRYDS
  - **Conseil d'éducation à la santé et citoyenneté du lycée** : 1 titulaire : Mme GATTO et 1 suppléante : Melle CREON
  - **Commission hygiène et sécurité du lycée** : 1 titulaire : Melle CREON et 1 suppléante : Mme GATTO.
  - **Collège TEILHARD de CHARDIN** : 3 membres titulaires : Mme BLANCHET-GOB - Mme ROGER - Mme LAVAL et 3 membres suppléants : Mme CLEMENT - Mme GATTO - Mme CHANELLE
  - **Conseil d'administration Institution Sainte THECLE** : 1 membre titulaire : Mme BASSET et 1 membre suppléant : M. BARBIN
  - **Conseil d'école Maternelle Montjoly** : 1 titulaire : Mme CLEMENT et 1 suppléant : Mme DELAHAYE
  - **Conseil d'école Primaire Montjoly** : 1 titulaire : Mme CLEMENT et 1 suppléant : Mme DELAHAYE
  - **Conseil d'école Maternelle Jules FERRY** : 1 titulaire : Mme CLEMENT et 1 suppléant : M. SCHEIBLING
  - **Conseil d'école Primaire Jules FERRY** : 1 titulaire : Mme CLEMENT et 1 suppléant : M. SCHEIBLING
  - **Conseil d'école Maternelle Paul LAPIE** : 1 titulaire : Mme CLEMENT et 1 suppléant : Mme VAURY
  - **Conseil d'école Primaire Paul LAPIE** : 1 titulaire : Mme CLEMENT et 1 suppléant : Mme VAURY
  -
- Organismes consultatifs municipaux
  - **Comité des Œuvres sociales du personnel** : 6 membres : M. GISCARD d'ESTAING - Mme BASSET - Mme BLANCHET-GOB - Mme GATTO - Mlle CREON - M. NIASME
  - **Comité Technique Paritaire** : 4 membres titulaires : M. GISCARD d'ESTAING - M. JONVAUX - M. BRESSON - M. LEDIEU et 4 membres suppléants : Mme BASSET - Mme PERRIER d'HIER - Melle CREON - M. AMBLARD

- **Comité d'hygiène et de sécurité** : 4 membres titulaires : M. GISCARD d'ESTAING - M. BRESSON - Mlle CREON - M. LEDIEU et 4 membres suppléants : Mme BASSET - Mme PERRIER d'HIER - M. JONVAUX - M. AMBLARD
- **Conseil de sécurité et de prévention de la délinquance** : M. le Maire ou ses représentants : M. BRESSON - M. BOUSSET
- **Etablissements publics communaux**
  - **CCAS** : 6 membres : M. GISCARD d'ESTAING - Mme BASSET - Mme GATTO - Mme CHANELLE - Melle CREON - M. NIASME -
  - **Caisse des écoles** : 3 membres : M. GISCARD d'ESTAING - Mme CLEMENT - Mme DELAHAYE
  - **OPH (Office Public de l'Habitat)** : 6 membres : M. GISCARD d'ESTAING - M. MARTIN - Mme BASSET - Mme GATTO - M. AUPOIS - M. AMBLARD
  - **SAEMIC CHAMALIERES** : 3 membres : - M. COGNAT - Mme ROGER - Mme BASSET et 1 membre à l'Assemblée Générale : M. GISCARD d'ESTAING
- **Associations**
  - **AMAC** : 7 membres : M. GISCARD d'ESTAING - Mme BASSET - Mme GATTO - M. AUBERT - Mme COURTADON - M. SCHEIBLING - Mme BLANCHET-GOB - M. AUBRY - Mme CLEMENT - M. SPINA - Mme LAVAL
  - **CHAMALIERES VACANCES LOISIRS** : 11 membres : M. GISCARD d'ESTAING - Mme BASSET - Mme GATTO - M. AUBERT - Mme COURTADON - M. SCHEIBLING - Mme BLANCHET-GOB - M. AUBRY - Mme CLEMENT - M. SPINA - Mme LAVAL
  - **COMITE D'ANIMATION** : 6 membres : M. AUBRY - Mme BLANCHET-GOB - Mme GATTO - Mme COURTADON - M. BAILLY - M. SPINA
  - **COMITE DE JUMELAGE** : 6 membres : M. GISCARD d'ESTAING - M. COGNAT - Mme CLEMENT - M. PROSLIER - Mme VAURY - Mme PERRIER d'HIER
  - **HARMONIE** : 1 membre : Mme BLANCHET-GOB
- **Etablissements et associations à vocation sociale**
  - **EHPAD les SAVAROUNES** : 3 membres : Mme BASSET - Mme CHANELLE - Mme VAURY
  - **EHPAD Le CASTEL BRISTOL (Royat)** : 1 membre : Mme BASSET
  - **CA CHRU** : 1 membre : Mlle CREON
  - **IME les ROCHES FLEURIES** : 1 membre : Mlle CREON
  - **Centre de l'enfance** : 1 membre : Mme DELAHAYE
  - **Aide & Répis** : 1 membre : Mme BASSET
  - **SISAD** : 3 membres Titulaires : Melle CREON - Mme CHANELLE - M. AMBLARD et 3 membres suppléants : Mme VAURY - Mme BASSET - Mme TARRIN-PUICHAUD
- **Divers**
  - **Commission communale du centre régional de la propriété foncière** : M. MARTIN
  - **Association des Maires** : M. le MAIRE
  - **Délégué aux Affaires Européennes** : Mme CLEMENT
  - **Correspondant défense** : M. BARBIN

**ACCORD A L'UNANIMITE**

#### **N°4 : Election des délégués communautaires**

*Rapporteur : M. le DEPUTE MAIRE*

Election des délégués communautaire de la ville de CHAMALIERES à CLERMONT COMMUNAUTE. Sur proposition de M. le Député Maire, sont désignés comme délégués communautaires : M. GISCARD d'ESTAING, M. BRESSON, Mme DELAHAYE, M. PROSLIER titulaires et M. MARTIN, Mme CLEMENT, Mme TOURNAIRE et Mlle CANALES suppléants.

**ACCORD A L'UNANIMITE**

**N° 5 : Règlement intérieur du conseil municipal***Rapporteur : M. le DEPUTE MAIRE*

Approbation du règlement intérieur du conseil municipal conformément à l'article L.2121-8 du CGCT.

**ACCORD A L'UNANIMITE****N° 6 : Délégation de missions du conseil municipal***Rapporteur : M. le DEPUTE MAIRE*

Conformément à l'article L2122-22 du CGCT, le conseil municipal délègue à Monsieur le Maire, pour la durée du mandat, tout ou partie des affaires suivantes :

1. Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
2. Fixer, dans les limites déterminées par le Conseil Municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, le dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
3. Procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.16.18-2 et au a de l'article L.2251-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
4. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
5. Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
6. Passer les contrats d'assurance ;
7. Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
8. Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
9. Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
10. Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
11. Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
12. Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la Commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
13. Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
14. Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
15. Exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa

- de l'article L 213-3 de ce même Code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal ;
16. Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal ;
  17. Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil Municipal ;
  18. Donner, en application de l'article L.324-1 du Code de l'urbanisme, l'avis de la Commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
  19. Signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L.311-4 du Code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L.332-11-2 du même Code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
  20. Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire doit rendre compte des décisions prises dans ce cadre à chaque séance du conseil municipal.

**ACCORD A L'UNANIMITE**

#### **N° 7 : Définition du domaine d'exercice du droit de préemption**

*Rapporteur : M. le DEPUTE MAIRE*

Les conditions dans lesquelles le Maire peut ester en justice au nom de la commune sont précisées et le Maire est autorisé à prendre toute décision relative à la préemption des biens définis.

**ACCORD A L'UNANIMITE**

#### **N° 8 : Autorisation d'ester en justice**

*Rapporteur : M. le DEPUTE MAIRE*

Les conditions dans lesquelles le Maire peut ester en justice au nom de la commune sont définies et le Maire est autorisé à fixer et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers et experts.

**ACCORD A L'UNANIMITE**

#### **N° 9 : Conséquences d'accidents impliquant des véhicules municipaux**

*Rapporteur : M. le DEPUTE MAIRE*

Les conditions dans lesquelles le Maire peut régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux sont fixées à une limite de 10.000 €.

**ACCORD A L'UNANIMITE**

#### **N° 10 : Gestion de la dette - Modification des contrats de prêts**

*Rapporteur : M. le DEPUTE MAIRE*

Les conditions dans lesquelles le Maire peut modifier les contrats de prêt sont définies et le Maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à ces affaires.

**ACCORD A L'UNANIMITE**

**N° 11 : Indemnités du Maire, des adjoints et des conseillers délégués***Rapporteur : M. le DEPUTE MAIRE*

L'enveloppe dans laquelle sont prélevées les indemnités du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués est fixée à :

65% du traitement correspondant à l'indice brut terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour le maire.

27.5% du traitement correspondant à l'indice brut terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour 9 adjoints.

Ces indemnités étant majorées de 15% au titre des communes chefs lieux de canton et 25% pour commune classée touristique et thermale.

Les indemnités des conseillers municipaux délégués étant incluses dans cette enveloppe.

**ACCORD A LA MAJORITE** (abstentions de M. SPINA, M. LEDIEU, M. NIASME, Mme COLLINET-BDRYS, Mlle CANALES, M. AMBLARD et Mme LAVAL)

**CONVENTIONS****N° 12 : Convention entre la ville de Chamalières et de Royat pour le transport des curistes - saison thermique 2008***Rapporteur : M. Yves COGNAT*

Autorisation donnée à Monsieur le Député Maire de signer la convention avec la ville de ROYAT pour le transport des curistes pour la saison thermique 2008.

Cette convention porte sur un marché d'un coût total de **135.557,21 € TTC**

La répartition financière qui en découle sera la suivante :

➔ Commune de Royat : 2/3 de la dépense soit 90.371,48 TTC

➔ Commune de Chamalières : 1/3 de la dépense soit 45.185,73 € TTC

**ACCORD A L'UNANIMITE**

**N° 13 : Avenant n° 18 à la convention avec le PACT-ARIM DU PUY DE DÔME***Rapporteur : M. Bertrand MARTIN*

Autorisation donnée à Monsieur le Député Maire de signer l'avenant n° 18 à la convention conclue le 17 mai 1989 avec le PACT ARIM du Puy de Dôme. Cet avenant porte sur la période courant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2008 pour un montant de 7.000 € HT.

**ACCORD A L'UNANIMITE**

**ASSOCIATIONS****N° 14 : Subvention classe de neige***Rapporteur : Mme Michelle CLEMENT*

Attribution d'une subvention de 300 € à l'association des amis de MONTJOLY pour le financement d'une classe de neige pour les enfants de la classe CLIS.

**ACCORD A L'UNANIMITE**

**N° 15 : Subvention Chamalières Loisirs Evasion**

*Rapporteur : Mme Agnès TOURNAIRE-FRANCANNET*

Attribution d'une subvention de 300 € à Chamalières Loisirs Evasion pour le financement de la location de la salle d'exposition.

**ACCORD A L'UNANIMITE**

**N° 16 : Régularisation d'une subvention à l'USC gymnastique**

*Rapporteur : Mme Michelle CLEMENT*

Attribution d'une subvention de 6216,57 € à l'association sportive chamaliéroise gymnastique dans le cadre de la régularisation de la subvention 2006 dont le solde n'a pu être payé dans les délais.

**ACCORD A L'UNANIMITE**

## **AFFAIRES FINANCIERES**

**N° 17 : Remboursement inscription école municipale de musique et école municipale de danse**

*Rapporteur : Mme Geneviève BLANCHET-GOB*

Accord pour rembourser totalement ou partiellement des inscriptions dans les écoles municipales de musique et de danse sur justificatifs.

Trois remboursements pour un montant total de 779 €.

**ACCORD A L'UNANIMITE**

**N° 18 : Décisions modificatives - crédits budgétaires**

*Rapporteur : Mme Rodolphe JONVAUX*

Approbation de la décision modificative n°1 portant sur 119.600 €. Décisions nécessaires pour la réalisation des opérations suivantes : travaux de pavage allées du parc Montjoly et remplacement des vitrages et châssis du complexe sportif CHATROUSSE.

**ACCORD A L'UNANIMITE**

**N° 19 : Garantie d'emprunt au profit de l'OPHIS**

*Rapporteur : Mme Rodolphe JONVAUX*

Accord pour garantir deux emprunts de 300.000 € et 150.000 € sur 15 ans à 4.30% d'intérêt au profit de l'OPHIS pour la réhabilitation de 32 logements sociaux et 16 logements de gendarmes dans l'ensemble immobilier sis avenue de VILLARS à CHAMALIERES.

La garantie de la ville s'applique sur l'ensemble du projet soit 450.000 € pour la durée totale du prêt.

**ACCORD A L'UNANIMITE**

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **N° 20 : Création d'un Conseil Economique et Social Municipal**

*Rapporteur : M. Louis GISCARD d'ESTAING*

Accord de principe pour la création d'un Conseil Economique et Social Municipal et constitution d'un petit groupe de travail chargé d'en définir le fonctionnement et d'en élaborer le règlement.

**ACCORD À LA MAJORITE** (abstentions de M. SPINA, M. LEDIEU, M. NIASME, Mme COLLINET-BDRYS, Mlle CANALES, M. AMBLARD et Mme LAVAL)

### **N° 21 : Reprise de concessions au cimetière communal**

*Rapporteur : M. Alain BRESSON*

Autorisation donnée à Monsieur le Député Maire pour reprendre 6 concessions abandonnées, signer les arrêtés correspondants et procéder aux reventes.

**ACCORD A L'UNANIMITE**

L'ordre du jour étant épuisé. La séance est levée à 22H30

FAIT À CHAMALIERES, le 8 avril 2008

**Le Député Maire**

